

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 367 Ouverture de crédits supplémentaires au Budget du Service Local (Exercice 1962)

n° 367

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 novembre 1962

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1962

Date du numéro
30 novembre 1962

VISAS

Vu l'arrêté n° 209 rendant exécutoire la délibération n° 291 du 12 février 1962 de l'Assemblée Territoriale portant adoption du Budget du Service Local pour l'exercice 1962

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 9 novembre 1962

A adopté dans sa séance du 20 novembre 1962 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont ouverts au Budget du Service Local pour l'exercice 1962 les crédits supplémentaires suivants : Chavb. Dépenses En milliers de francs

1- 2. — Allocations viagères.....	2 000	
— Consommation d'électricité la Station de pompage d'Ambouli.....	3.000	
— Consommation d'électricité de l'Exploitation de l'Arta.....	800	
— Imprimés du Service des Contributions.....	100	
— Imprimerie Administrative : Téléphone.....	90	
Electricité.....	200	
Fourniture d'imprimerie.....	500	
— Ameublement des logements nouveaux.....	3.500	
Travaux cartographie aérienne (Djibouti et Intérieur).....	500	
4.000	4.820	
10- 3. — Rémunération du personnel permanent de l'hôpital.....	8.000	
11- 3. — Hôpital Peltier : Fournitures de bureau	150	
Téléphone.....	250	
Entretien des locaux	500	
Acquisition de matériel hospitalier.....	300	
TIC. sur matériel technique.....	755	
1.955	1.955	
12- 3. — Rémuftération du Personnel enseignant.....	1.000	
14- 1. — Indemnité de licenciement du Secrétaire contractuel du Ministère.....	1.000	
15- 4 — Mobilier de bureau du Cercle de Djibouti.....	250	
5. — Voirie de Djibouti : Habillement.....	230	
Moyen de transport.....	1.000	
1.230	10. — Eau et électricité (pétrole pour le frigidaire du médecin).....	70
17- 1. — Commissariat de police : Mobilier de bureau.....	70	
Entretien locaux	100	
Loyers.....	45	
215	6. — Camps pénaux.....	655
21- 3. — Mobilier du poste vétérinaire de		

Dikhil.....	100 6. — Frais de mission d'Agrostologue de la FAO.....	150 250 24-
1. — Aménagement du bureau du Proviseur du Lycée du boulevard de la République.....	250 2. — Réparation de logements et bâtiments administratifs.....	550
Complément pour construction logement chef de quartier.....	200	Complément pour réfection bureaux du Cercle de Djibouti.....
350	550 8. — Signalisation routière.....	250 9, — Remise en état terrain aviation de Tadjourah.....
400	26- 2. — Subvention AT.J. (complément).....	500 3.
— Frais sur vivres et matériel importés pour la distribution gratuite aux populations (Secours catholique).....	1.000	1.500
28- 1. — Extension réseau d'eau pour bâtiment Marine à l'Escale.....	600	Complément pour travaux d'aménagement du Pavillon des Entrées de l'Hôpital.....
500	Travaux de l'aménagement du bloc post-opérateur.....	1.000
Réfection restaurant et aménagement de 2 pavillons à l'Arta.....	6.000	Aménagement d'une nouvelle classe, Ecole boulevard de la République.....
720	8.280 4. — Achat d'un véhicule tourisme pour l'Administration générale.....	370
2 camions bennes pour piste Tadjourah, Chantier Sud.....	3.100	Compléments de crédits par suite majoration sur prix de véhicule dont l'achat était autorisé.....
275	3.745	12.565
Total des crédits supplémentaires.....	41.310	

Art. 2

— La couverture des crédits supplémentaires autorisés à l'article 1er sera assurée : A.

Par l'annulation des crédits suivants : Chap. Dépenses 2. 2. — Assemblée Territoriale (Personnel).....

500	6- 4 — Subdivision Travaux Service TP. (Personnel).....	2.000
8- 7. — Dépenses communes.....	3.000	
16- 2. — Garde Territoriale (Personnel).....	1.000	18- 3.
— Rémunération des stagiaires d'Administration.....	1.200	20- 2. — Direction du Service Elevage (Personnel).....
700	3. — Service de l'Elevage (Personnel).....	700
4. — Agriculture Diibouti (Personnel).....	600	2.000
Total des annulations de crédits.....	9.000	

B. Par l'inscription des recettes supplémentaires ci-après : Chap. Recettes 2-1. — Plus-values sur T.I.C.....

21.610	11-3-2 (Nouveau). — Contribution des Budgets Locaux (Reversement bénéfiques E.D.D. en 1962).....	10.000
Total des recettes nouvelles.....	31.610	

Le Président de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale, OMAR IBRAHIM HADOM. Le Secrétaire de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale, ABDOULKARIM HASSAN DORANI.